PUBLICATION MENSUELLE — 6 FR. PAR AN.

L'EXEMPLE

REVUE UNIVERSELLE

DES TRAITS DE COURAGE, DE DÉVOUEMENT, DE BIENFAISANCE, ETC.

« L'Amour du bien sommeille quelquefois, mais
« Dieu en a déposé le principe dans tous les cœurs;
« ce qui l'atteste, c'est l'émotion dont nous sommes
« pénétrés au récit d'une belle action. »

TROISIÈME ANNÉE.

Numéro 3. — Mars 1858.

Nous prions les personnes qui veulent bien s'intéresser à cette publication, d'avoir la bonté de nous transmettre les faits parvenus à leur connaissance, ainsi que les conseils ou les réflexions que leur aura suggérés la lecture de notre journal. M. le Directeur de l'*Exemple* recevra leurs communications avec reconnaissance; il les invite à y joindre leur nom et leur adresse, afin de pouvoir leur en accuser réception.

TOUS LES TRIMESTRES UNE GRAVURE.

PARIS

44, RUE BASSE-DU-REMPART, 44.

1858

MM. les abonnés qui auront à réclamer des exemplaires, ou à faire toutes autres réclamations, sont priés de s'adresser, *sans affranchir*, au Bureau de l'*Exemple*. — Dans le n° d'avril prochain, le Directeur-Gérant fera insérer les noms des collaborateurs qui daignent l'aider à assurer le succès du journal.— On prie MM. les abonnés de vouloir bien envoyer le prix de leur abonnement en timbres-poste ou en un mandat sur la poste.

SOMMAIRE.

—

MARS.



FÉNÉLON.

L'EXEMPLE

REVUE UNIVERSELLE

DES TRAITS DE COURAGE, DE DÉVOUEMENT, DE BIENFAISANCE, ETC.

MM. les abonnés ont reçu, avec le N° de janvier 1858, la table des matières et la liste des personnes citées dans l'Exemple pendant l'année 1857. On tient à la disposition de MM. les abonnés de la province, une couverture pour les livraisons de 1857, qu'on ne leur envoie pas dans la crainte que le transport ne l'endommage ; ils pourront la faire prendre au bureau du journal, qui est ouvert tous les jours, à l'exception des dimanches et fêtes, depuis 8 heures du matin jusqu'à 5 heures du soir.

On trouve au bureau l'exemplaire broché de 1856 et 1857.

LES GRANDS HOMMES DE BIEN

FÉNELON.

Fénelon fut un des hommes rares qui font la gloire de leur pays et qui laissent dans la mémoire des hommes des souvenirs que n'effacent ni le temps ni les événements. Né en 1651, il fit pressentir dès ses plus jeunes années tout ce qu'il pouvait être un jour. Il dépassa tous ses émules, et sut presque toujours étonner ses maîtres. D'une famille ancienne et illustre, il ne pouvait manquer de puissants protecteurs. A quinze ans il eut la gloire de prêcher devant un nombreux auditoire. Le marquis de Fénelon, son oncle, craignant la vanité que pouvait donner à une jeune tête l'éclat d'une répu-

Le tirage du Fusil Arabe ne pourra être que le Premier Mai 1858.

tation aussi prématurée, se hâta de faire entrer son neveu au séminaire de Saint-Sulpice. Il y resta jusqu'à son entrée dans les ordres sacrés.

Une âme aussi ardente que la sienne ne pouvait consentir à s'ensevelir dans un séminaire ou dans un presbytère; il résolut de se consacrer aux missions lointaines et périlleuses du Canada. Traversé dans ce projet par les craintes de sa famille et la faiblesse de son tempérament, il lui fallut y renoncer, et il fut employé dix années entières à l'instruction des *nouvelles-catholiques*. C'est à ce long apostolat que nous devons le *Traité de l'éducation des filles*, excellent ouvrage et chef-d'œuvre de délicatesse et de raison. Bientôt après Louis XIV lui confia le soin d'une mission dans le Poitou. Fénelon refusa l'assistance de la force armée à laquelle on n'était que trop souvent forcé d'avoir recours : il sut convertir sans persécuter, et fit aimer la croyance dont il était l'apôtre. Pour le récompenser de ses utiles travaux, le grand roi lui confia l'éducation de son petit-fils, le duc de Bourgogne. C'est une noble tâche que celle d'élever un roi, et Fénelon était digne de la remplir. Il y consacra toutes ses facultés et tout son temps, car il voyait le bonheur de son pays dans l'avenir du jeune prince confié à ses soins. La France tout entière reconnut avec quel art admirable il sut détruire les germes dangereux que le sentiment prématuré du pouvoir avait jetés dans un jeune cœur, pour faire succéder à tous les défauts d'un caractère qui paraissait indomptable l'habitude des plus belles vertus. C'est aux efforts de Fénelon pour l'éducation du prince royal que nous devons un des plus beaux ouvrages de notre langue.

Il n'ambitionnait aucune récompense; mais Louis XIV, qui savait honorer le génie et apprécier les services, le nomma archevêque de Cambrai en 1694. Ce fut l'époque la

plus brillante de la vie de Fénelon ; car depuis ce moment la faveur dont il jouissait à la cour tomba pour ne plus se relever. La publication du trop fameux livre des *Maximes des Saints* le brouilla avec l'aigle de Meaux, le célèbre Bossuet, avec lequel jusqu'alors il avait été intimement lié, et qui vint le dénoncer comme coupable d'hérésie. Ce dissentiment entre ces deux hommes de génie dégénéra en querelle active et divisa tous les esprits en Europe. Fénelon en appela au Saint-Siége, et le Saint-Siége, sollicité par Louis XIV, condamna Fénelon. Ce dernier se soumit et se retira à Cambrai. Ce fut à cette époque que l'infidélité d'un domestique livra à l'impression le manuscrit de *Télémaque*, ce livre immortel, composé pour l'éducation d'un roi, et qui n'a guère été utile qu'à l'éducation des peuples. L'ouvrage, supprimé en France, fut reproduit par les presses de Hollande, et se répandit dans toute l'Europe. Louis XIV, qui crut que Fénelon avait voulu faire une amère critique de son règne, le regarda comme un détracteur de sa gloire, et l'éloigna pour jamais de la cour. Le grand homme se consola de sa disgrâce par l'étude et par la charité. Il a laissé un grand nombre d'ouvrages, et on cite de lui des traits d'humanité et de vertu qui auraient seuls suffi à la gloire d'un homme. Toute son âme se peint dans ces paroles par lesquelles il résumait tous ses sentiments et tous ses devoirs : « J'aime mieux ma famille que moi-même ; j'aime mieux ma patrie que ma famille, et j'aime mieux encore le genre humain que ma patrie. » Il fut le bienfaiteur de sa famille, une des gloires de son pays, et un modèle pour le genre humain. (Extrait de la *Mosaïque*).

Pour copie conforme

KROSNOWSKI.

Dans notre N° de janvier dernier, l'espace nous a manqué pour parler avec autant de détails que nous aurions voulu le faire de l'inauguration du monument élévé, dans la commune de Valay, à la mémoire de M. et de Madame de *Valay*, qui furent pendant cinquante ans les bienfaiteurs de la contrée. Nous nous empressons aujourd'hui de revenir sur cette cérémonie touchante, et sans doute nos lecteurs nous en sauront gré, car la noble femme à qui l'on rendait hommage portait un nom cher à l'humanité : née de Salignac de La Mothe ***Fénelon***, elle possédait et pratiquait toutes les vertus dont l'illustre archevêque de Cambrai donna le plus parfait exemple.

Un discours fut prononcé, dans cette pieuse fête de la reconnaissance, par M. Benoît, maire de la commune, devant un auditoire nombreux en tête duquel on aimait à voir plusieurs des membres de la famille de Madame de Valay ; c'étaient :

1° Madame la comtesse douairière de Verdonnet, née de Fénelon, sœur de Madame de Valay.

2° M. le comte Adrien de Verdonnet.

3° M. le marquis de Jovyac, membre du conseil général de l'Ardèche.

4° Madame la marquise de Jovyac, née de Verdonnet.

5° Mesdemoiselles Marthe et Elisabeth de Jovyac, leurs filles.

Voici le discours de M. Benoît :

« Voilà un beau jour pour notre pays, pour tout Valay !

. . . .

« Par tout le monde, et en France particulièrement, on voit chaque jour s'élever des monuments pour perpétuer la mémoire des grands capitaines, des savants distingués, des hommes illustres en tout genre, mais plus rarement on voit glorifier des vertus plus modestes et non moins bienfaisantes.

« L'entier dévouement au bien public, le véritable amour

de ses concitoyens, l'union dans ces cœurs généreux de toutes les vertus civiles et domestiques, ne méritent-ils donc pas des palmes et des couronnes ! ! !

. . . .

Une bouche plus éloquente que la mienne va redire vos qualités, vos vertus si extraordinaires et si rares, votre dévouement sans bornes et votre incessante sollicitude pour les intérêts matériels et moraux de vos concitoyens ; vos royales largesses envers cette commune ; le prix de ces institutions fondées à perpétuité pour procurer à nos chers petits enfants un second asile maternel, à cette jeunesse qui en a déjà ressenti les effets le bienfait inappréciable d'une éducation honnête et gratuite ; aux infirmités de la vieillesse un soulagement constant et un baume salutaire.

« Hommage donc, gloire et reconnaissance aux immortels bienfaiteurs de la commune de Valay !

« Vivez éternellement dans nos cœurs par la reconnaissance ; que vos belles et nobles figures que nos yeux seront toujours fiers d'admirer, soient pour nos petits enfants le symbole vivant de l'honneur, de la bienfaisance et du dévouement au bien public.

« Qu'il me soit permis, en terminant, d'exprimer pour moi, et au nom de la commission, notre commune reconnaissance aux généreux souscripteurs qui par leurs dons et leur sympathie ont bien voulu nous seconder dans cette œuvre de justice ; qu'ils veuillent donc bien agréer publiquement nos sincères sentiments de gratitude pour un concours si utile et si désintéressé. Et vous particulièrement, bonne et vénérable Dame (la comtesse de Verdonnet), venue avec votre intéressante famille du midi de la France pour être témoin de cette fête et partager notre joie, vous n'avez tenu compte ni de votre âge, ni de la distance, ni de la saison avancée ; un aussi

rare courage est encore une des vertus de votre nom. Votre présence au milieu de nous, Madame, en nous rappelant le souvenir de plus beaux jours, nous comble de joie ; recevez nos remercîments pour cet acte de déférence qui fait le charme de notre fête. »

Après ce discours, M. Dupuis, curé de Champlitte, a pris à son tour la parole. Dans un langage simple et touchant, il a rappelé tous les titres de M. et de Madame de Valay à l'amour et à l'éternelle reconnaissance des habitants de la contrée, et le digne panégyriste a fait couler des larmes de tous les yeux.

Nous avons entendu encore plusieurs discours touchants et dignes de cette belle cérémonie, entre autre de M. de Giry, homme de lettres ; de M. l'abbé Maire, de Valay, curé de Corcondray (Doubs).

Le monument de M. et Madame de Valay s'élève sur un point culminant, au centre de la commune, entre l'école des frères, l'école des sœurs et la salle d'asile, qu'ils ont créées. Sur les quatre faces du monument on lit les inscriptions suivantes :

Carré de face : « A la mémoire de ses nobles et vénérés « bienfaiteurs, Désiré-Adrien de Pétremand de Valay, et « Françoise-Marie-Louise-Augustine-Adélaïde de Salignac « de la Mothe Fénelon, son épouse.

« La commune de Valay reconnaissante.

« Elle leur doit l'établissement des frères et des sœurs, la « salle d'asile, le cimetière, des services dévoués à tous et des « aumônes abondantes pendant 50 ans, et spécialement « en 1817 et 1847. »

Carré de gauche : « Désiré-Adrien de Pétremand de Va- « lay, ancien officier de cuirassiers, chevalier des ordres de « Malte, de Saint-Louis et de la Légion d'honneur, maire de « Valay pendant bien des années, né au château de Valay « le 1er octobre 1758, décédé le 15 mai 1849.

« Modèle de foi, de charité, de loyauté et d'honneur. »

Carré de droite : « Françoise-Marie-Louise-Augustine-Adé-
« laïde de Salignac de la Mothe Fénelon, née à l'île de la
« Martinique le 14 avril 1767, mariée à M. de Valay le
« 30 août 1798, décédée à Besançon le 3 décembre 1847.

« Elle porta son nom avec une rare distinction, se montra
» la digne héritière des éminentes vertus de l'illustre arche-
« vêque de Cambrai, son arrière-grand-oncle, et par sa
« tendre charité et sa douce influence elle fut la coopératrice
« et comme l'âme des nombreux bienfaits de son cher
« époux. »

Carré opposé à celui de face : « A la mémoire de Barbe
« Régnier, née à Valay, le 9 février 1774, et décédée le
« 29 octobre 1850.

« Pieuse et honnête fille, elle sut se contenter de peu pour
« donner beaucoup à l'église et aux pauvres.

« Associée aux générosités des bienfaiteurs de Valay, par le
« don des terrains destinés aux établissements des sœurs
« et de la salle d'asile, elle leur est unie dans notre commune
« reconnaissance. »

Cette idée d'unir dans leur reconnaissance, aux noms d'illustres personnages, le nom d'une modeste bienfaitrice, n'a pas besoin d'être appréciée : elle parle d'elle-même ; elle est large, généreuse, et fait le plus grand honneur aux habitants de Valay. Extrait de *la Presse Grayloise*.

Pour copie conforme

KROSNOWSKI.

RÉCOMPENSES NATIONALES

POUR FAITS DE SAUVETAGE.

1er ARRONDISSEMENT MARITIME.

César *Bellais*, commis négociant à Dunkerque, a sauvé un enfant de six ans qui venait de tomber à la mer. — *Pouilly-Prevost*, maire d'Andreselle (Pas-de-Calais), a porté secours à l'équipage du bateau le *Hasard*, échoué près d'Andreselle. — Laurent-Jacques *Anquetil*, matelot à Fécamp, a sauvé, en se jetant à l'eau tout habillé et avec ses bottes de pêche, un enfant qui venait de tomber à la mer. — Jean-Marie *Péan*, capitaine au long cours au Hâvre, commandant le trois-mâts l'*Elisabeth*, a recueilli à son bord dix-huit marins anglais réfugiés dans des embarcations après la perte de leur navire. — Louis-Marie *Daniou*, quartier-maître canonnier à Paimpol, a retiré de l'eau un enfant de sept ans qui venait de tomber dans le port du commerce.

2e ARRONDISSEMENT MARITIME.

Jean-Baptiste-François *Henry*, capitaine au long cours à Fécamp, s'est jeté à la mer tout habillé et en a retiré un matelot en état d'ivresse qui allait disparaître sous les flots. Il est déjà porteur de deux médailles d'argent. — Victor-Paul *Lefaou*, quartier-maître de manœuvre à Brest, a sauvé un mousse tombé à la mer. S'était déjà signalé par divers traits de courage.

3e Arrondissement maritime.

Pierre-Joseph *Goulven*, maître au cabotage à Lorient, capitaine du chasse-marée le *Finistère*, à Landerneau, a sauvé un ouvrier que la mer allait engloutir ; en mer, s'est porté au secours du brick prussien *Vorwarts*, dont il a recueilli l'équipage. — Yves-Marie *Loget*, boulanger à Vannes, a retiré de l'eau un matelot qui était tombé à la mer.

4e Arrondissement maritime.

Pierre *Gallais*, matelot à Saintes, a sauvé le capitaine du port de commerce qui venait de tomber dans l'un des chenaux de la Charente. — Pierre *Spécèle*, matelot à Saintes, patron du *Coureau*, a retiré de l'eau un mousse de son bord. — Pierre-Ernest *Jagour*, novice à Bordeaux, en a fait de même d'un enfant, et son dévouement a failli lui coûter la vie. — Etienne-Félix *Goyenetche*, matelot inscrit à Bordeaux, a sauvé, par un froid très-rigoureux, un enfant qui venait de tomber dans la Garonne. Est déjà porteur de deux médailles d'argent. — Pierre *Lasserre*, ouvrier perceur à Bordeaux, a retiré de l'eau un batelier près de se noyer. A obtenu en 1856 une médaille de deuxième classe en argent.

5e Arrondissement maritime.

André *Veissière*, contre-maître mécanicien, embarqué sur la frégate l'*Asmodée*, s'est jeté à la mer, à onze heures du soir, par un temps brumeux et froid, et en a retiré un apprenti forgeron en danger de périr. — Joseph *Bonet*, adjoint

au maire de Saint-Laurent-de-la-Salanque ; François-Laurent *Danoy*, garde-maritime dans la même localité ; Jean *Blanc*, Augustin *Giraud*, Etienne *Rose*, quartiers-maîtres de manœuvre à Port-Vendres ; Laurent *Couré*, Honoré *Barthe*, Vincent *Danoy*, Sébastien *Comte*, Sébastien *Henric*, Sébastien *Reig*, François *Got*, matelots à Port-Vendres, ont tous concouru au sauvetage du navire le *Victor-et-Camille*, d'Agde, jeté à la côte par suite du mauvais temps. M. Bonet est accouru le premier sur le lieu du sinistre. — Auguste *Flambart*, quartier-maître canonnier, Alexandre *Denjean-Massia*, matelot, tous deux embarqués sur le *Suffren*, se sont jetés à la mer et ont sauvé la vie à un homme qui s'était grièvement blessé en y tombant. — Alphonse *Despris*, quartier-maître de manœuvre sur le même vaisseau, s'est porté au secours de quatre personnes en danger de se noyer dans la mer. — Stanislas-Aristide *Bourbier*, matelot du *Suffren*, s'est signalé par un trait de dévouement tout semblable. — Noël *Renoux*, préposé des douanes, Henri *Constans*, sous-patron des douanes, et Joseph *Laugier*, fermier, tous trois à Agay (Var), se sont portés, avec une embarcation, au secours de deux hommes dont le canot venait de chavirer.

Colonies.

Louis-Eugène *Pollet*, capitaine au long cours à Calais, commandant le navire *Bureau-Integritas*, a reconduit à la Pointe-à-Pitre le trois-mâts l'*Amelia*, qu'il avait rencontré en mer et qui se trouvait en danger de se perdre par suite d'une voie d'eau.

Stations navales.

Alour *Deniel*, matelot, embarqué sur la frégate *la Persévérante*, a sauvé, au Callao (Pérou), un homme en danger de

se noyer. — François *Bossard*, matelot à bord du même bâtiment, s'est fait remarquer, à Valparaiso, par un acte semblable. — Eugène *Guignard*, matelot de la *Persévérante*, a sauvé, au Callao, avec l'aide de Bossard, un mousse qui venait de tomber à la mer. — Ces trois marins réunis ont, en pleine mer, sauvé un homme du bord que les flots allaient engloutir. La frégate filait alors huit ou neuf nœuds.

Pour copie conforme

KROSNOWSKI.

DONS.

Nous apprenons avec plaisir que M. Ernest Legouvé, membre de l'Académie française, a envoyé la somme de 100 francs à la Société des gens de lettres, pour venir en aide à la vieille mère de M. Jules Martinet. L'appel de la *Presse* sera entendu, et la mère octogénaire d'un homme de lettres sera mise à l'abri du besoin. Plusieurs donations ont déjà suivi celle de M. Ernest Legouvé.

— M. F. Renaud, entrepreneur de maçonnerie, rue d'Enfer, nº 85, a fait don d'une somme de 25 francs à l'Orphelinat du Prince impérial.

— M. Saunier, tapissier, fournisseur des divisions militaires, vient d'adresser au ministre de l'intérieur la somme de 200 francs destinée à l'Asile impérial de Vincennes.

Deux autres offrandes ont été envoyées pour le même établissement : l'une de 100 francs, de M. Guilloteaux, ancien

maire d'Issy ; l'autre de 20 francs, de M. de Breuze, juge de paix de Boissy-Saint-Léger.

— M. l'abbé Guthmann, du diocèse de Strasbourg, a fait parvenir au ministre de l'Instruction publique et des cultes une somme de 100 francs destinée à l'Orphelinat du Prince impérial.

— M. Girard, instituteur communal à Mollans (Drôme), a adressé une somme de 15 francs au ministre de l'Instruction publique pour l'Asile impérial de Vincennes,

— M. Phocion Roque, chargé d'affaires de Grèce, à Paris, a adressé une somme de 2,421 fr. 70 c. produit de nouvelles souscriptions au profit des victimes des inondations de France.

— M. Schneider, route d'Orléans, 110, au Petit-Montrouge, a fait don à l'Asile impérial de Vincennes d'une somme de 300 francs.

— M. Frédéric Huet, directeur du théâtre du Petit-Lazary, a fait don au même établissement d'une somme de 100 francs.

— M. Emile Clairat, demeurant à Gunnersbury-Lodge-Acton, près Londres, a fait don d'une somme de 10 l. st. à l'Orphelinat du Prince impérial.

— M. le docteur Brierre de Boismont, faubourg Saint-Antoine. n° 303, vient d'adresser au ministre de l'Intérieur une somme de 100 francs destinée à l'Orphelinat du Prince impérial.

— MM. Nys et compagnie, fabricants de cuirs vernis à Paris, viennent d'adresser au ministre de l'Intérieur une somme de 300 francs destinée à l'Asile de Vincennes.

— M. Goubie, ancien agent de change, une somme de 1,000 francs pour les pauvres de Paris.

— M. Harlé d'Ophove, ancien pair de France, vient de

faire parvenir au ministre de l'Intérieur une somme de 500 francs destinée à l'Asile impérial de Vincennes.

MM. Dussand frères, entrepreneurs des travaux du Port-Napoléon à Marseille et de l'arrière-bassin du port de Cherbourg, ont également fait don au même établissement d'une somme de 500 francs.

Une offrande de 10 francs ayant la même destination a été adressée par M. le curé d'Andouillé (Mayenne).

— M. Chapuis, manufacturier, administrateur de la caisse d'épargne à Grenelle, vient de faire don au même établissement d'une somme de 200 francs.

— M. Baudouin, rue des Récollets, n° 3, a offert 300 francs pour l'Asile de Vincennes.

— M. Grazon, juge de paix du canton de Tournon, a offert aussi 114 francs pour le même but.

— Un don de 200 francs offert aux mêmes établissements par M. Strohl, directeur de la Compagnie des forges d'Audincourt.

— Un don de 100 francs offert à l'Orphelinat du Prince impérial par madame Albertini, directrice de poste au Nouvion-en-Thiérache (Aisne).

— Une somme de 5 fr. 10 c., montant d'une collecte faite en faveur du même établissement par les élèves de l'école communale de Saligny-les-Etangs (Aube).

FAITS DIVERS.

— Jeudi dernier, sur les dix heures du matin, dit le *Courrier de l'Isère*, les jeunes gens de la commune de Saint-

Michel-les-Portes furent mis en émoi : un de leurs camarades, Jules Dumas, vint leur annoncer l'apparition soudaine, dans les bois de Terranes, de trois animaux sauvages jusques-là inconnus dans le pays.

Il fait appel à leur bravoure ; l'élan se communique ; vingt-quatre des plus décidés se présentent. Chausser les guêtres de voyage, charger les fusils, les passer en bandoulière, emplir la gourde et partir fut l'affaire d'un instant. La population entière les accompagne de ses vœux, et chacun les suit d'un œil avide et impatient.

Un quart d'heure s'est à peine écoulé que déjà, après avoir franchi au pas de course un large ravin et un torrent affreux qui prend sa source au pied du Veymont, ils arrivent sur la limite de la forêt. Les uns la battent en tous sens ; d'autres, placés en sentinelles, doivent donner le signal de l'action ; un certain nombre prend position aux Bubans, près de la Chabanne, à l'Aiguillette, etc., etc.

Déjà cinq mortelles heures se sont écoulées : les courages sont sur le point de défaillir ; l'ennemi ne paraît pas. Tout à coup, à la cime d'un ravin, derrière d'épaisses broussailles, un bruit se fait entendre : c'est la proie tant désirée. Le moment est critique : faire feu dans le taillis trop fourré, c'est s'exposer à n'atteindre aucun de ces animaux ; les laisser avancer, peut-être y a-t-il danger. C'est cependant encore le parti le plus sûr, et celui auquel s'arrête le sieur Aimé Dumas, placé en face de ces trois animaux à la mine féroce.

Immobile, d'un sang-froid glacial, notre imperturbable chasseur les laisse s'approcher autant que possible. Un petit sentier se trouve à quelque distance, ils vont le franchir, c'est là qu'il les attend. Il approche son fusil de son épaule, vise, et fait feu de ses deux coups.

Une seconde après cette double explosion, il accourt annoncer à ses camarades que deux des monstres sont couchés à terre, et tous arrivent assez à temps pour voir encore les victimes se débattre dans les convulsions de l'agonie. C'étaient deux énormes lynx de la plus belle espèce, à la vue perçante et au regard menaçant. Nos jeunes gens ont rapporté en triomphe au village ce glorieux et rare butin.

P. S. Nous apprenons que la prime ordinaire pour la destruction des animaux féroces a été accordée aux jeunes chasseurs, et que le musée de Grenoble a fait, pour la somme de 60 francs, l'acquisition des deux lynx, qui figureront bientôt dans la galerie d'histoire naturelle.

***

On écrit de Cauffry au *Semeur de l'Oise* : Un incendie s'est déclaré samedi, à sept heures et demie du soir, au moulin de Cauffry, appartenant à M. Duvoir et habité par M. Queste. En quelques instants le feu a envahi un vaste bâtiment servant de remise, de grenier et de magasin, d'une longueur de 100 mètres environ, et l'a réduit en cendres, malgré les secours les plus prompts apportés de tous côtés. Les pompiers de Liancourt, de Laigneville, de Neuilly et de Clermont sont arrivés au premier signal de détresse. Tout le monde a rivalisé de zèle et de dévouement pour triompher du sinistre.

Le moulin allait devenir la proie des flammes sans l'intrépidité et le courage du sieur Dangu, ferblantier à Liancourt, et d'un employé du chemin de fer, qui, comprenant l'imminence du danger, se sont élancés, au péril de leur vie, sur le bâtiment en feu, et l'ont coupé à coups de hache pour paralyser l'action dévorante de la flamme. Leurs efforts ont

été couronnés d'un plein succès, le moulin, et le corps de logis ont été sauvés. Tout le monde a fait son devoir

*
* *

Un jeune garçon limonadier de la Chapelle-Saint-Denis, nommé Louis Lesage, trouve, en balayant l'établissement de son patron, des billets de banque perdus par quelque buveur, et les remet entre les mains du commissaire de police de la commune.

*
* *

Un bracelet en or est trouvé, vers trois heures du matin, rue Drouot, par le sergent de ville Soitot. Cet agent s'empresse d'en faire le dépôt.

*
* *

Hier, sur les cinq heures du soir, Jules Mary, commis voyageur, passant rue Croix-des-Petits-Champs, aperçut à terre un chiffon de papier que les passans avaient piétiné. M. Mary se baisse, et, à un coin de vignette qui restait, reconnut dans ce papier tout sali un billet de banque de 100 francs. Au moment même, un individu l'aborda brusquement en lui disant : « Je l'ai vu en même temps que vous, part à deux ! — Il n'y a rien à partager, dit M. Mary, et ce billet doit être remis à celui qui l'a perdu. » Puis M. Mary se dirigea vers la demeure du commissaire de police de la section, en proposant à celui qui réclamait sa part de faire valoir ses prétentions devant le magistrat. L'autre se garda bien d'accepter cette proposition, et le billet fut déposé intact.

*
* *

L'Ambassadeur de France à Vienne a adressé, à la date du

15 février, au ministre des affaires étrangères, une somme de 1,000 francs, qui lui a été remise par M. le baron Mundy, propriétaire en Moravie, en faveur des blessés de l'attentat du 14 janvier.

LONGÉVITÉ.

— Dans une maison de campagne des environs de Vendôme habite madame veuve D..., qui offre un cas de longévité assez rare. Cette dame est née en 1756 ; elle s'est mariée pendant la dernière année du règne de Louis XV (1774), et depuis lors elle occupe la même demeure ; elle jouit d'une santé excellente, de toutes ses facultés intellectuelles, et notamment d'une merveilleuse mémoire. A l'âge de soixante et quelques années, elle avait été obligée de se servir de lunettes ; mais, d'après un phénomène d'optique assez ordinaire chez les gens qui atteignent ces phases de la vieillesse, sa vue s'est éclaircie de nouveau, et les lunettes ont été mises de côté. La bonne dame a pour compagne une domestique dont elle n'est pas toujours satisfaite ; aussi l'entend-on parfois s'écrier : « Définitivement, ma pauvre petite Madeleine, jamais je ne pourrai rien faire de toi. » Or, cette étourdie de Madeleine est à son service depuis 1784 et marche à grands pas sur ses quatre-vingt-dix ans.

***

Un artiste dont la vieillesse centenaire était entourée à Rouen des plus touchantes sympathies, M. Darius, est

mort, ou plutôt a cessé doucement de vivre, à l'âge de 103 ans, dans sa retraite, à l'Hospice-Général.

Pour tous les faits divers

KROSNOWSKI.

***

Parmi les lectures auxquelles il m'a été permis de consacrer quelques-uns de mes loisirs, la lecture du journal l'*Exemple* est assurément celle qui a laissé en moi des sentiments d'admiration que justifient des faits sublimes, irrécusables, je veux dire des actes d'humanité qu'on ne saurait surpasser.

Celui qui suit a surtout éveillé l'attention de quelques philantropes, réunis, par une amitié déjà ancienne, autour d'un foyer où certaines heures du tête à tête se sont écoulées en analysant les grandes et généreuses actions, et en combinant les moyens de les multiplier selon que les événements de la vie, si prodigues envers les uns, si avares envers les autres, leur permettent de déposer dans les balances de l'humanité leur part de bienfaits, qu'ils ont presque toujours le regret de ne pas y voir peser autant ou plus que la part dont autrui les a surchargées.

Un homme de bien, né sous le ciel de l'Angleterre, un philantrope devenu célèbre et dont M. le comte Olizar m'a parlé avec tant d'équité, est le maître de *Bill* appartenant à cette espèce d'animaux dont la fidélité rend à toutes les époques des services signalés, dont le courage, la persévérance, l'intrépidité ne fléchissent devant aucun obstacle, jusqu'à ce que ce modèle des qualités les plus essentielles soit parvenu à faire répondre à celui à qui l'on demande : quel être vient d'accomplir cette tâche immense, cet acte intrépide? C'est le chien, doué de toutes les qualités domestiques, l'ami de

l'homme, qui veille sur lui partout où il l'accompagne, et qui sait mourir pour le sauver.

Mais si nous avons admiré le caractère de cet animal si digne, à tous égards, de notre constante reconnaissance, bien plus grande a été notre admiration en présence du sentiment d'humanité de maître Wood ayant développé, pour préserver la cité de *Londres* contre les désastres de ses nombreux incendies, l'instinct, je dirai même par exception, l'intelligence de ce chien précieux.

En effet, vous, religieux de l'ordre de saint Augustin, confinés par la charité chrétienne et l'amour du prochain dans la solitude, sur le sommet du grand Saint-Bernard, que vos œuvres pieuses ont rendu célèbre, ne déprécierait-on pas votre dévouement, celui de vos compagnons fidèles que vous associez à vos continuels dangers, si la foule passait muette devant le philantrope anglais Wood protégeant la société dans sa patrie comme vous protégez les voyageurs égarés dans vos montagnes, où la mort la plus implacable les menace sans cesse autour de vous ?

Décernons donc toujours, à quiconque l'aura mérité, le prix de ses services ou de ses vertus, et ne laissons jamais disparaître par indifférence ou par oubli les belles actions qui honorent l'humanité.

Cte DE COULIBOEUF DE BLOCQUEVILLE.

CORRESPONDANCE.

Une jeune fille de dix-sept ans, la demoiselle Joséphine C..., demeurant avenue de Breteuil, était allée hier dans la

soirée puiser un seau d'eau à un puits creusé dans les dépendances de la maison, lorsqu'en arrivant près de l'orifice elle fit un faux pas et tomba à l'intérieur. Elle chercha aussitôt à s'accrocher à la margelle, puis à la saillie d'une pierre de la paroi, où elle resta quelques instants suspendue en poussant des cris de détresse ; mais bientôt ses forces furent épuisées, elle lâcha prise et tomba à demi-évanouie au fond du puits. Heureusement, ses cris avaient été entendus par les sergents de ville Martin et Morel, qui demeurent dans la même maison. Ces deux agents se rendirent en toute hâte au puits ; l'un se fit descendre par l'autre au fond, et parvint en quelques minutes à remonter la jeune fille à laquelle ils prodiguèrent des soins qui ne tardèrent pas à lui rendre l'entier usage du sentiment, et à la mettre tout à fait hors de danger. On put constater ensuite qu'elle n'avait eu aucune fracture dans la chute ; elle avait seulement aux mains quelques déchirures faites en voulant s'accrocher pendant sa chute, et ces blessures ne paraissent pas devoir entraîner de suites fâcheuses.

***

On écrit de Pacy : Dimanche dernier, vers minuit, un violent incendie éclatait chez le sieur Douche, ramoneur et marchand de rouenneries. Prévenu de cet accident, le maréchal des logis de gendarmerie Pierson se rendait en toute hâte avec plusieurs gendarmes de sa brigade sur le lieu du sinistre. A son arrivée, le feu avait déjà fait des progrès irrémédiables ; les flammes entouraient la maison de toutes parts. On disait dans la foule que, dans la première pièce, deux jeunes enfants avaient été abandonnés dans leur lit ; mais personne n'osait s'aventurer dans la maison en feu.

Le maréchal des logis Pierson, n'écoutant que son courage, se précipite à travers les flammes, pénètre dans la chambre, d'où il sort quelques instants après à demi-asphyxié, les moustaches et les cheveux brûlés. Ce brave militaire n'avait pu trouver la récompense de son dévouement ; le lit était vide, et l'on apprenait un instant plus tard que les enfants avaient été sauvés par un de leurs petits camarades, à l'imprudence duquel on attribue l'incendie.

Sans prendre le temps de se remettre, le maréchal des logis Pierson s'occupa aussitôt d'organiser les secours pour combattre l'incendie, et, aidé des gendarmes qui l'accompagnaient, il réussit à préserver les maisons voisines, sur lesquelles pleuvaient les matières enflammées. A quatre heures du matin on était maître du feu.

***

On écrit d'Avesnes (Nord) : Mardi, vers neuf heures du soir, par une nuit sombre, une jeune fille de seize ans, atteinte d'un éblouissement, est tombée dans le canal, à Avesnes. Bien que saisie par le froid de l'eau, qui, en cet endroit, n'a pas moins de deux mètres de profondeur, elle a pu, en se cramponnant à la grille de la voûte du pont, appeler du secours. La dame Martinet, attirée sur le bord de l'eau par les gémissements. put, au moyen d'une lumière, se rendre compte du danger que courait cette infortunée et appeler du monde.

Le sieur Alexandre Lenoir, domestique de madame Guillemin, âgé de cinquante-six ans, réveillé en sursaut par les cris de la dame Martinet, ne consultant que les sentiments généreux de son cœur, et sans se donner à peine le temps de s'habiller, est accouru et s'est jeté dans le canal ; il a été as-

sez heureux pour sauver la vie à cette jeune fille, non sans avoir affronté lui-même les plus grands dangers, en parcourant à la nage l'espace d'environ vingt mètres dans une eau extrêmement froide et dont le contact, au sortir du lit, aurait pu avoir des suites funestes pour ce courageux vieillard.

***

Rouen, le 2 mars 1858.

Dans les derniers jours du mois passé, le sieur HENRI BURÉ, âgé de vingt-huit ans, charcutier à Belmesnil (Seine-Inférieure), se rendait à Bertreville-Saint-Ouen, quand, arrivé sur la route impériale de Rouen à Dieppe, près d'Omonville, il trouva un sac contenant de l'argent; l'ayant ramassé, il continua son chemin jusque chez M. DUVAL, boucher à Bertreville, à qui il s'empressa de faire part de sa trouvaille. Après avoir compté le contenu de ce sac, ils reconnurent qu'il contenait 1,438 francs en espèces et billets de banque. Une facture, que renfermait ce sac, indiquait que ce numéraire était envoyé par M. Boyard, aubergiste à Tôtes. M. Duval fit immédiatement atteler sa voiture et se rendit, accompagné du sieur Buré, à Tôtes, où ils remirent à M. Boyard l'argent qu'ils avaient trouvé, et que ce dernier reconnut pour avoir été envoyé par lui à Dieppe.

***

Le 25 février, une bourse contenant une assez forte somme d'argent a été trouvée, à Rouen, par une ouvrière. Cette femme n'a eu rien de plus pressé que de faire des démarches pour découvrir la personne qui avait éprouvé cette perte.

L'auteur de cet acte de probité est madame **Berthelon**, demeurant à Rouen, rue Saint-Eustache, n. 10.

***

Le 14 février, le nommé FÉLIX DUPONT, chauffeur chez M. Alphonse Touzé, à Elbeuf, (Seine Inférieure) ayant trouvé un bracelet d'un grand prix, s'est empressé d'en faire sa déclaration au bureau de police ; le bracelet a été plus tard réclamé par une dame de cette ville, qui, malgré ses vives instances, n'a pu faire accepter à cet honnête ouvrier la moindre récompense.

***

Le 17 février, M. Adolphe Grimaux quitta, vers 5 heures du soir, place Notre-Dame, à Rouen, l'un des omnibus venant du Jardin-des-Plantes et allant à la place Beauvoisine. Une heure après, environ, il s'aperçoit de la perte d'un porte-monnaie contenant près de 80 francs. L'avait-il perdu dans la voiture ou sur la voie publique ? Il l'ignorait. Quelle ne fut pas sa surprise, en arrivant chez lui, de le trouver intact ! Il venait de lui être rapporté par un nommé **Félix Lefebvre**, conducteur d'un omnibus faisant le trajet de Beauvoisine au Jardin-des-Plantes. M. Grimaux eut bien de la peine à faire accepter à cet honnête homme la gratification qui lui était due.

Aillaud.

Pour copie conforme

Krosnowski.

***

Un incendie a mis en émoi tout Graville-Sainte-Honorine, près du Havre, mardi soir. C'est une ferme de la rue de la

Vallée, occupée par M. J. Beaudry, qui a été en partie la proie des flammes.

On se couche de bonne heure, en hiver, à la campagne; tout le monde était donc au lit depuis quelque temps, lorsque, vers neuf heures et demie, on s'aperçut que le feu, déjà maître du terrain, dévorait un corps de bâtiment distant d'une cinquantaine de mètres de l'habitation, et où se trouvent réunis le sellier, l'étable, l'écurie, l'auge, etc., le tout couvert en chaume et construit en galandage.

Bientôt tout le quartier fut sur pied, à l'appel des membres de la famille Beaudry, garçons et filles, qui couraient çà et là, s'efforçant de lutter contre le fléau. Dans le bâtiment en flammes, en outre des ustensiles agricoles, tels que herses, charrues, etc., il y avait deux chevaux, deux vaches, un veau et un mouton. On a sauvé seulement une vache et les deux chevaux, et encore ces pauvres animaux étaient-ils grièvement brûlés.

Les pompiers de Graville, avec leur pompe, ont déployé un grand empressement et une intelligente activité dans cette triste circonstance. Grâce à leur secours, on a préservé la grange et l'habitation voisine. Le maire de Graville-Sainte-Honorine était également sur les lieux parmi les intrépides, payant de sa personne. On a remarqué aussi un brave ouvrier des ateliers Mazeline, Ed. Mons, qui, depuis neuf heures et demie jusqu'à onze heures, moment où l'on s'est rendu maître du feu, est resté, malgré un froid glacial, dans l'eau jusqu'aux genoux, emplissant les seaux pour les chaînes.

***

Jeudi, entre une heure et deux heures de l'après-midi, M. P..., fabricant de colle à Oullins, passait sur le pont de

la Guillotière, à Lyon, dans un char-à-bancs, se dirigeant vers le cours de Brosses. Une charette étant venue se heurter contre sa voiture, le cheval du char-à-bancs s'est subitement emporté par suite de ce choc, et, entraînant avec lui le brancard, qui s'était détaché de la voiture, s'est mis à parcourir dans une course désordonnée le cours de Brosses et la rue de Guillotière, jetant l'épouvante parmi les nombreux passants qui se trouvaient dans cette rue. Heureusement il se rencontra là un homme courageux, le sieur Prajoux, cafetier, rue des Trois-Pierres, qui s'élançant résolûment à la tête du cheval, parvint à le retenir par un mouvement qui mit l'animal en travers d'une voiture qui lui barra le chemin, au risque de se voir lui-même précipité sous les roues du véhicule.

***

Nous avons à relater un acte de sauvetage qui vient de s'accomplir dans notre ville.

Jeudi dernier, vers dix heures du matin, un jeune enfant de 11 ans s'amusait à glisser imprudemment sur le fossé de ville, derrière la citadelle. Tout à coup la glace, trop faible pour supporter le poids et les jeux du gamin, se brise sous ses pas, et le malheureux disparaît complétement dans une ouverture qui reste béante ! Plusieurs personnes accourent en cet endroit : on réclame des cordes pour sauver l'enfant, dont la mort paraît certaine ; arrive alors le nommé Frédéric-Florentin Denquin, âgé de 25 ans, matelot des douanes en cette ville, qui n'hésite pas à entrer dans l'eau ; puis, brisant les glaces pour arriver jusqu'au jeune Goetghebeur, il l'arrache au péril par son courage et son dévouement.

***

On écrit de Lille, le 8 février : Un terrible incendie a éclaté

pendant la nuit dernière, vers une heure du matin, à Marcq-en-Barœul. L'importante fabrique d'huile de MM. Marchand frères a été réduite en cendres en moins de deux heures. Des étincelles, portées par un vent d'est, ont incendié la ferme couverte en chaume de M. Delos, maire de ladite commune, située de l'autre côté de la route.

Ces immenses foyers présentaient un spectacle grandiose. Les masses de graines, les huiles, les futailles offraient aux flammes un aliment facile ; des colonnes de feu et de fumée rougeâtre s'élevant de la fabrique formaient un contraste étrange avec la blancheur des flammes provenant des denrées et fourrages dévorés par l'incendie.

A la première lueur, les voisins, le curé de Marcq, les pompiers et une foule considérable s'empressèrent, non à chercher à sauver les bâtiments incendiés, mais à préserver l'habitation de M. Delos. Grâce aux prompts secours, ils réussirent.

Mais une scène impossible à décrire se passait au corps de logis attenant à la fabrique. Celui-ci, placé au milieu d'une presqu'île, avait le foyer incandescent comme barrière infranchissable. L'on entendait des cris déchirants poussés par les dames, par M. Marchand et la domestique, lesquels, éveillés en sursaut, à peine vêtus, se voyaient menacés par les progrès du feu, et étaient terrifiés par la crainte de l'explosion d'un gazomètre situé à quelques pas du foyer de l'incendie, et sans aucune espérance d'échapper à une mort affreuse si l'incendie qui les menaçait venait à atteindre la maison.

Bientôt une barque s'avança à force de rames : c'était le directeur du moulin à vapeur, M. Houyet aîné, accompagné de son frère, arrivé quelques instants auparavant de Bruxelles,

qui s'empressaient de venir au secours des victimes épouvantées.

Grâce à ce secours, elles purent sortir de leur affreuse position, emportant les livres de l'établissement, l'argenterie et autres objets précieux.

On nous écrit de Varsovie :

Sa Majesté l'Empereur vient de décorer avec des médailles en or MM. Daszkiewicz, Winnicki et Karp-Fomin ;

Avec des médailles en argent MM. Leybowicz-Elkin et ses fils Jonel-Jankiel et Szmerel-Peisach, et M. Hirsz-Abramski.

Pour copie conforme

KROSNOWSKI.

Œuvres de bienfaisance. — Un sermon de charité a été prêché en faveur de l'œuvre des dames patronesses des salles d'asiles de Paris, le premier dimanche de carême, à trois heures, en l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, par le R. P. Lavigne, de la société de Jésus, prédicateur du carême. La quête a été faite par : 1er arrondissement, Madame la baronne de Fougères, rue des Saussaies, 10 ; 2e, Madame Labour, rue Taitbout, 9 ; 3e, Madame Bertrand, rue Jean-Jacques-Rousseau, 1 ; 4e, Madame Henri Bender, rue du Rocher, 64 ; 5e, Madame Félix Evette, boulevard de Strasbourg, 11 ; 6e, Madame Pigeaux, boulevard du Temple, 10 ; 7e. Madame Collet, rue du Grand-Chantier, 6 ; 8e, Madame Hutan, rue des Tournelles, 56, 9e ; Madame la comtesse Zamoyska, quai d'Anjou, 5 ; 10e, Madame Rouland, au ministère de l'instruction publique ; 11e, Madame Victor Masson, rue de l'École-

de-Médecine, 17; 12e, Madame la maréchale de Saint-Arnaud, rue d'Amsterdam, 31.

Les offrandes peuvent être adressées à Madame Cochin, présidente, rue Saint Guillaume, 25, ou à M. Charles Mallet, trésorier, rue de la Chaussée-d'Antin, 13.

L'œuvre répartit ses ressources entre les comités des douze arrondissements pour pourvoir à l'habillement, à la nourriture et à l'assistance des enfants les plus pauvres parmi les 6,000 reçus dans les quarante-trois salles d'asile de Paris.

ANNONCES.

Une personne désire emprunter *de suite* une somme de 3,000 francs, au sujet de laquelle il sera donné toutes les garanties désirables.

S'adresser au bureau du Journal l'*Exemple*, rue Basse-du-Rempart, 44.

AVIS. — Un pianiste distingué, qui a apporté d'Allemagne les airs de danse les plus aimés dans ce pays, désire être appelé pour les bals et soirées dansantes, soit seul, soit avec son orchestre. Ses prix sont modérés.

S'adresser au bureau du journal l'*Exemple*, 44, rue Basse-du-Rempart, de 10 à 4 heures.



DOULEURS



NERVEUSES, RHUMATISMALES, GOUTTEUSES.

Guérison en peu de temps, souvent instantanée, par les *Appareils Électro-Médicaux portatifs* (brevetés s. g. d. g), seuls approuvés *par l'Académie de médecine de Paris,* seuls récompensés *à l'Exposition universelle de* 1855.

10 et 15 fr. Chaînes pour insomnies, névralgies, paralysies, rhumatismes, surdité nerveuse.

» 5 fr. Bracelet. Tremblement, crampes, faiblesse partielle des membres.

NOTA. — Dans ce siècle, où le charlatanisme cherche à triompher des efforts de l'industrie honnête, madame Simon se fait un devoir de prévenir les personnes qui auraient besoin de faire usage de sa pommade qu'elle en garantit l'efficacité par écrit. — Consultations gratuites pour la chevelure, tous les jours de 10 à 4 heures.

CZAPEK et Comp., fabricants de belle horlogerie, à Genève; pièces de précision et autres en tous genres. Fournisseurs de S. A. I. le prince Napoléon.

Magasin à Paris, place Vendôme, 23, et à Varsovie, faubourg de Cracovie, 411.

ART DE RESPIRER.

CEINTURE RESPIRATOIRE, brévetée S. G. D. G. Sa nouvelle élasticité en hauteur est un problème résolu pour la santé des dames; et aussi pour le cavalier, le marcheur, le coureur, le danseur, ainsi que pour la jeunesse dans ses jeux gymnastiques. Lutterbach, 97, rue Saint-Honoré. Leçons du contenu de ses ouvrages.

CONFECTION DE LINGERIE.

1, RUE DU JARDINET.

Cette maison toute spéciale en son genre, ayant su éviter la masse de frais qui pèse sur la plupart des maisons de

lingerie, offre aux familles une réduction de 25 p. 0/0 sur tout ce qui se fait de mieux en lingerie d'hommes, de femmes et d'enfants. On se rend au domicile des personnes qui en font la demande par lettres affranchies.

Le journal *l'Exemple,* revue universelle des traits de courage, de dévouement et de bienfaisance, est autorisé de circuler en Pologne.



Le comte Ad. Tab. Krosnowski, *Directeur-Gérant.*

SCEAUX. — Imprimerie de Munzel frères.

TABLE.

—

MARS.

L'EXEMPLE

PARAITRA DÉSORMAIS LE 15 DE CHAQUE MOIS

Par livraisons de 32 pages.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

	Paris.		Départements.	Étranger.	
Pour une année. .	6 fr.	» c.	7 fr.	9	
Pour six mois. . .	3	50	4	6	
Pour trois mois. .	2	75	3	4 fr.	50 c.
Un exemplaire . .	»	75	1	1	50

On trouve des exemplaires brochés de 1856 et 1857.

ON S'ABONNE :

A PARIS, Bureau du Journal, 44, rue Basse-du-Rempart, de 10 h. à 1 h.
A LILLE, chez Labitte, lib.-éditeur.
DÉPARTEMENTS, chez tous les principaux libraires.
AMSTERDAM, chez Caarelsen, libraire.

LEIPZIG, chez Broekhaus.
VARSOVIE, chez Olgerbrand, lib. édit.
PÉTERSBOURG, chez Issakoff, libr.
BRESLAU, chez W.-G. Korn, lib.-édit.
LONDRES, agence anglaise, 67. Newman-Street, Oxford-Street.
Abonnement au même prix qu'à Paris.

OU PAR LA POSTE

A l'aide d'un mandat ou d'un bon sur une maison de Paris à l'ordre du Caissier du Journal.

SCEAUX. — Imprimerie de MUNZEL frères.